

**ÉCONOMIQUES**  
**ETI**

Bureau : 4, R. des  
Plantaporrêts

Trains à partir de  
1000.—  
1000.—  
et de plus sur demande

**SSON, Bulle**  
**ionge**

Hall,  
de la gare)  
10 h. à 12 h.

mande

**GENRES:-**

**EGARÉ**  
ien basset

oil dnr, noir et blanc.  
renseignements à M.  
Armurier, Mon-  
Récompense.

DE à acheter de ste pro-  
e rapp. et d'égrem., ainsi  
industries de te genres;  
bâteaux brasseries, etc.  
pr. commandites et as-  
stitut. de S<sup>tes</sup>. Placemt.  
r. : Banque d'Etudes, 160.  
Jos Bruxelles a757 b109.



**l'esire placer**  
**UNE FILLE**

ous un magasin.  
à Publicitas, Bulle,  
71 B.



**es chaussures**  
**on marché.**

expéditions franco, contre  
remboursement :

enfants	N° 26/29	10.50
	N° 30/35	12.50
he	N° 26/29	10.50
ée	N° 30/35	12.50
garçons	N° 36/39	16.50
che		
garçons	N° 36/39	17.—
che		
garnis	N° 36/43	16.—
Derby	N° 36/43	16.50
Box	N° 36/43	21.—
l ferrés		
essieurs	N° 40/48	21.—
	N° 40/48	21.—
	N° 40/48	25.—
fer., solides	40/48	23.—

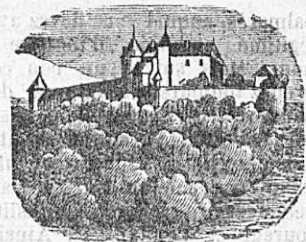
dez catalogue illustré.  
rations soignées.

irt fils, Lenzbourg

**onnez-vous à**  
**LA GRUYÈRE**



# LA GRUYÈRE



## ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 6.—  
» . . . 6 mois » 3.—  
Étranger . . . 1 an » 10.—  
» . . . 6 mois » 5.50  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les  
bureaux de poste  
moyennant 20 cts en plus.

## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R.: BULLE, arr. 8<sup>h</sup> 12<sup>h</sup> (d. j. f. 15<sup>h</sup>) 15<sup>h</sup> 20<sup>h</sup>. BULLE, dép. 6-- 10<sup>h</sup> 13<sup>h</sup> (13<sup>h</sup>) 17<sup>h</sup> 45

## ANNONCES

Canton de Fribourg . . . 20 cts.  
Suisse . . . . . 25 »  
Étranger . . . . . 30 »  
Annonces mortuaires  
et rétractations . . . 30 »  
Réclames . . . . . 50 »

S'adresser à Publicitas,  
S. A. suisse de publicité.  
(Cercle catholique, 1er étage)

### Initiative socialiste demandant un prélèvement sur la fortune.

Le Conseil fédéral a remis à l'Assemblée fédérale son rapport sur l'initiative socialiste demandant la perception d'un impôt unique sur la fortune.

Le Conseil fédéral prend résolument position contre l'initiative. Voici, en résumé, son argumentation :

Il constate d'abord que seuls les Etats en détresse ont eu recours à cette mesure extrême, et que la situation financière de la Suisse ne l'oblige pas à en faire autant. En outre, les pays qui ont adopté cette mesure l'ont fait pour diminuer les charges de la guerre, tandis que, chez nous, le parti socialiste propose d'affecter le produit de ce prélèvement sur la fortune à des œuvres sociales. Il ne diminuerait donc nullement la dette de la Confédération, de l'Etat et des communes. Au lieu d'améliorer leur situation, il l'aggraverait, parce qu'il diminuerait la fortune imposable et, par conséquent, l'impôt.

Le prélèvement projeté est contraire au principe démocratique qui veut que l'impôt repose sur l'ensemble des citoyens. La charge de chacun doit être proportionnée à sa capacité. L'impôt sur la fortune doit frapper tous les possesseurs de fortune, l'impôt sur le travail tous ceux qui perçoivent un produit du travail, etc. Les fortunes et les revenus minimes peuvent être exonérés.

Le prélèvement, tel qu'il est prévu, ne frapperait qu'une petite partie des contribuables. Les fortunes jusqu'à 80.000 francs seraient complètement exonérées. Ce montant s'accroît de 30 000 fr. pour la femme et de 10.000 francs par enfant mineur. Ainsi, un homme marié et père de 4 enfants ne payerait l'impôt que si sa fortune excédait 150.000 fr. Cet impôt n'atteindrait que le 9 % de ceux qui ont été atteints par le premier impôt de guerre, le 3 1/2 % des contribuables à l'impôt cantonal. Le 99,4 % de la population y échapperait.

Dans certains cas, l'impôt projeté représenterait le 500 % du revenu annuel. Même en admettant qu'il soit payé en trois ans, comme il viendrait s'ajouter aux impôts existants, le propriétaire d'une fortune de 500.000 fr. payerait annuellement, pendant trois ans, 23.400 fr. à Zurich, 24.700 fr. à Berne, 21.200 fr. à Bâle. Cela revient à dire que cet impôt n'est pas un impôt, mais une confiscation partielle de la fortune privée.

Ce serait un coup terrible pour l'industrie toute entière, à un moment déjà si difficile pour elle. La plupart des capitalistes seraient obligés de vendre leurs actions dont le marché

serait inondé. Il y aurait beaucoup de vendeurs et peu d'acheteurs. Les capitaux étrangers seraient mis en fuite. La fortune privée étant diminuée, la capacité de consommation du peuple serait diminuée aussi. Un nouveau ralentissement d'activité s'en suivrait, ainsi qu'une augmentation de chômage.

L'épargne diminue en Suisse. L'impôt projeté la ferait encore diminuer. Il est évident que ceux qui pourraient économiser ne le feraient plus. A quoi bon, diraient-ils, constituer des réserves dont le fisc nous privera un jour. Or, l'épargne est une condition nécessaire au développement du progrès.

Le projet prévoit que des personnes ou des sociétés peuvent être autorisées ou obligées à remettre en paiement des titres ou autres valeurs. Il est évident que bon nombre d'entreprises industrielles ou commerciales seront forcées de faire usage de cette disposition. Il en résultera que l'Etat aura une participation à ces entreprises. Ce sera l'ingérence de l'Etat dans un domaine auquel il doit rester étranger. C'est le premier pas dans la voie de la socialisation des moyens de production. Le vrai but de l'initiative est d'introduire en Suisse le système communiste.

Pendant les dernières années de la guerre et après l'armistice, le prélèvement sur la fortune a été discuté dans presque tous les parlements européens. Il a été appliqué en Allemagne, en Autriche, en Tchécoslovaquie, en Italie et en Hongrie. Seule, parmi les pays vainqueurs, l'Italie a adopté le prélèvement sur la fortune, toutefois le type auquel elle s'est ralliée diffère considérablement de ce qui a été proposé ailleurs, ses taux, notamment, sont beaucoup plus bas que ceux qui étaient prévus par les projets des autres Etats. Il faut insister sur ce fait que tous les Etats qui ont introduit le prélèvement sur le capital dans leur législation n'ont recouru à ce moyen que parce qu'il n'en trouvaient plus d'autres pour couvrir leurs déficits et éteindre leurs dettes.

### L'ALPINISME

L'alpinisme, dit Larousse, est « le goût des excursions dans la montagne ». Cette dénomination est bien insuffisante et imparfaite. Non, l'alpinisme n'est pas simplement le goût des excursions dans la montagne, c'est avant tout un sport, et un sport parmi les plus nobles et les plus beaux.

Quiconque ne peut devenir alpiniste du jour au lendemain ; il faut, pour entreprendre une ascension digne de ce nom, des qualités d'endurance, de courage et d'énergie, dont le profane ne peut avoir aucune idée. Plus que tout autre sport, l'alpinisme requiert

de ses pratiquants une excellente santé, des muscles souples et un moral parfait. Il ne s'agit pas ici de compter sur sa bonne étoile pour surpasser un concurrent ; la lutte ne s'engage pas d'homme à homme ; l'alpinisme doit vaincre la nature sauvage des montagnes. Il doit savoir résister aux intempéries, s'armer contre les traîtrises de l'Alpe et braver les éléments déchaînés. C'est un corps à corps continu, avec le risque où la moindre imprudence est immédiatement punie. Aussi n'est-il pas exagéré de prétendre qu'une ascension difficile fait étape dans la vie d'un homme. Cette mâle bataille avec le danger taille les corps à l'endurance et les esprits à l'énergie. Ceux qui pratiquent ce sport, qui, chaque saison vivent au contact de l'Alpe, luttent avec ses défenses et respirent l'air des sommets, puisent là une véritable force ; ils en reviennent mieux armés pour la vie. L'alpinisme retrempe les corps par l'effort physique qu'il nécessite ; il forme des caractères, il élève l'âme en l'associant à des fêtes de nature d'une grandeur et d'une simplicité magnifiques.

L'alpinisme est, en outre, le plus captivant des sports, car la montagne est fascinatrice, elle possède des voluptés qu'une plume ne peut décrire, mais que les initiés connaissent bien.

Comme tous les sports, l'alpinisme a ses adeptes et ses détracteurs. Ces derniers seraient cependant beaucoup moins nombreux si les accidents étaient moins fréquents. Chaque saison, en effet, les colonnes des journaux sont remplies de récits d'ascensions tragiques, ayant coûté la vie à un ou plusieurs touristes. Certains quotidiens ont même ouvert une rubrique spéciale pour la publication de ces faits, sous le titre « L'Alpe Homicide ». Cette appellation est aussi fautive qu'injuste. L'Alpe est dangereuse peut-être, mais elle n'est pas homicide dans le sens que l'on veut donner à ce mot. Si l'on recherchait les causes des trop nombreux accidents de montagne, il serait aisé de découvrir, dans la plupart des cas, que ces drames sont dus à l'imprudence des ascensionnistes. Dernièrement encore, nous lisions dans un journal suisse que deux jeunes gens avaient fait une chute de plus de quatre cents mètres, se tuant sur le coup. Or, ces deux jeunes gens, ne possédant pas l'expérience de la montagne, s'étaient aventurés seuls dans un massif réputé difficile et où les ascensions se font d'ordinaire avec l'aide de guides professionnels.

Une autre fois, quatre imprudents du même genre, désirant escalader une paroi de rochers particulièrement dangereuse, à une époque où la neige et le verglas recouvrent encore les roches, ne trouvent pas de guides pour les accompagner dans cette aventure, ces derniers refusant de partir dans

des conditions aussi mauvaises. Entêtés, les quatre téméraires partent seuls. Résultat : trois morts et un blessé grièvement. Doit-on, pour cela, conclure que la montagne est homicide ?

Dans d'autres cas encore, des touristes qui ne connaissent pas l'a, b, c, du sport alpin et croyant qu'une haute cime se gravit aussi facilement qu'un quelconque escalier, partent à l'aventure, sans préparation aucune, sans guide, quelquefois chaussés de souliers de boulevards, dans des couloirs pleins de casse-cous ou sur des glaciers aux crevasses béantes. Ceci nous permettra de comprendre maintenant pourquoi la liste des soi-disant victimes de la montagne s'allonge ainsi chaque année. A notre sens, ce n'est pas l'Alpe qui doit être accusée de ces morts, mais bien les insensés qui, bravant tous les dangers, ignorant tout d'un sport difficile entre tous, récoltent ainsi les fruits de leur imprudence. Si un prétentieux, incapable de tenir un volant, se mêlait un beau jour de vouloir conduire une auto de course, et trouvait la mort dans cette équipée, ne dirait-on pas immédiatement : « C'est de sa faute » ?

Nous l'avons dit au début de cet article, l'alpinisme est un sport qui demande un sérieux apprentissage. Il existe en Suisse des sommets dont la conquête est pleine de difficultés. Pour pouvoir l'entreprendre, il faut d'abord aborder des ascensions plus aisées, s'entraîner de façon suivie à l'escalade de parois, de rochers, et poursuivre la préparation en faisant choix de sommets un peu plus difficiles chaque fois. Lorsqu'on est sûr de son pied et que la tête résiste à l'attraction du vide, que les poumons fonctionnent bien et que le médecin n'a rien trouvé d'anormal au cœur, alors seulement on peut partir. Il n'est pas nécessaire de conseiller aux grimpeurs entraînés de soigner leurs préparatifs. Ils connaissent les difficultés qu'ils vont aborder, les dangers qui les guettent, ils prendront donc toutes les précautions. Ils commenceront par s'assurer le concours d'un ou plusieurs guides et de porteurs (les porteurs sont, en général, de jeunes guides ou futurs guides, chargés de transporter la victuaille, le bois, les couvertures, en un mot tous les accessoires nécessaires à une ascension), ils s'équiperont en montagne, c'est à dire de vêtements appropriés et de chaussures très fortes et spécialement ferrées. Il serait trop long d'énumérer ici tout l'attirail nécessaire pour accomplir une ascension dans de bonnes conditions, mais disons de suite que cet attirail est indispensable, si l'on ne veut pas échouer ou courir les plus graves dangers.

Si donc, vous aimez les émotions, avez bon pied, bon œil, ne craignez pas le danger et la fatigue, n'hésitez pas ! Vous pouvez devenir alpiniste ! Chaque grande cime des Alpes a son

palmarès, auquel vous devez avoir la légitime ambition d'inscrire votre nom. Mais suivez un bon conseil, prenez toujours le maximum de précautions, soyez prudents et laissez de côté toute folle témérité. Ecoutez les avis des guides, vous aurez suffisamment l'occasion, au cours de la grimpe, de faire valoir vos qualités de courage et d'endurance. Ainsi vous arriverez au but et récolterez les fruits de vos peines par la joie de l'exploit accompli et les jouissances que vous aura procurées l'ascension réussie.

Les mois d'août et septembre sont les plus favorables de l'année pour les grandes ascensions.

La Suisse Touristique.

## NOUVELLES SUISSES

**La coupe Gordon-Bennett.** — Une dépêche de Bucarest annonce que le ballon *Belgica* a été retrouvé à Boscoboni près de Bucarest.

**Les secours aux enfants russes.** — Le troisième train de secours du Comité suisse de secours aux enfants à Berne a été mis en route ces jours derniers de Riga à l'adresse du délégué-chef suisse à Tsaritsyn. Il comporte 30 wagons de blé américain et un wagon d'avoine, représentant une valeur de 100,000 fr. en chiffres ronds achetés avec le produit des dons généreux faits par la population suisse. Ces céréales serviront à la confection des rations de pain de 100 grammes chacune qui doivent être distribuées à 20,000 enfants à Sarepta, Krasnoarmeik et Tchorny-Yar en même temps que le repas quotidien dans les cuisines suisses de ces localités.

Ce troisième train arrivera vraisemblablement à Tsaritsyn à la fin de ce mois.

**La fièvre aphteuse.** — Le bulletin de l'Office vétérinaire fédéral annonce que, pour la première semaine d'août, il y a les cas suivants de fièvre aphteuse déclarés ou suspects : dans dix étables et sur 17 pâturages, 2060 têtes de bétail bovin, 107 porcs, 265 chèvres, 1147 moutons, dont une étable et 3 pâturages nouveaux avec un total de 437 pièces dont 408 bovins.

**Le franc suisse au Vorarlberg.** — Le bureau de douane autrichien de Feldkirch, chargé de la surveillance des accapareurs au Vorarlberg, signale que les agriculteurs, les artisans et les négociants commencent à ne plus rien vendre qu'en échange de francs suisses. Le bureau déclare que cette manière de faire est illégale et punissable, et qu'il la réprimera par tous les moyens légaux.

On s'attend chez nos voisins que ces mesures de rigueur conduisent à la disette, les consommateurs ne trouvant plus rien à se procurer au moyen de couronnes.

**Les élections au Conseil national.** — Le Conseil fédéral adresse aux gouvernements cantonaux une circulaire, les invitant à prendre toutes dispositions pour les élections du renouvellement du Conseil national qui auront lieu le 29 octobre.

**Les extrémistes s'agitent.** — Nous lisons dans le *Grutti*, organe des socialistes légalitaires :

A propos de la prochaine votation populaire sur la loi réprimant les menées révolutionnaires, les extrémistes vont mettre toutes voiles dehors. Ils ne négligeront rien pour faire rejeter cette loi à laquelle ils appliquent les qualificatifs de scélérate, de réactionnaire, de liberticide.

Et pourquoi toutes ces épithètes

malsonnantes et fausses ? Tout simplement parce que la loi contre les menées révolutionnaires touche juste en visant directement ceux qui excitent aux crimes et au désordre en restant, eux, à l'abri des risques et des coups.

Loin de menacer les lois démocratiques, la loi au contraire en protège l'exercice et l'existence.

C'est de la vraie et saine démocratie que de ne point tolérer chez nous les menées damnables des émules de Lénine et autres moscovites.

Nul doute que le peuple ne retienne les leçons de l'expérience et ne sache proclamer que les événements de la grève générale de 1918 lui ont ouvert les yeux.

**Personnel fédéral.** — L'assemblée des délégués de l'Union fédérative des fonctionnaires, employés et ouvriers fédéraux a désigné Berne comme *Vorort*. M. Robert Bratschy, secrétaire général de la Fédération des cheminots, a été à l'unanimité nommé président. L'assemblée a décidé de participer activement à la lutte contre le projet de la loi portant révision du Code pénal fédéral et contre la modification de l'art. 41 de la loi sur les fabriques.

### Le parti radical-démocratique suisse.

Le comité directeur du parti radical-démocratique suisse a approuvé le 8 août, sous la présidence de M. le conseiller national Obrecht, vice-président, à Soleure, les mesures prises pour l'organisation de la journée du parti, qui sera convoquée par le comité central, pour le 1<sup>er</sup> octobre, à Baden. L'ordre du jour suivant sera soumis aux délégués des comités cantonaux : 1. Rapport annuel du président et décisions concernant le manifeste du parti ; 2. Rapport annuel sur l'activité de la fraction du parti radical-démocratique à l'Assemblée fédérale ; 3. position à l'égard de l'initiative concernant le prélèvement d'un impôt unique sur les fortunes ; 4. rapport sur une question de politique nationale ; 5. questions diverses.

Le comité central se réunira avant l'assemblée des délégués, dont l'ouverture est fixée au 30 septembre, à 8 heures du soir. La discussion sera poursuivie durant la journée du 1<sup>er</sup> octobre et terminée à midi, de façon à ce que les délégués, après le dîner en commun, puisse regagner leur domicile le même soir.

Le comité directeur a accepté un rapport du secrétariat du parti sur le résultat de l'enquête auprès des comités cantonaux concernant le projet du nouveau manifeste du parti. A ce sujet, le président central Dr Schöpfer renseignera les délégués.

En exécution des décisions prises par le comité central, le 7 juin, la direction du parti résumera dans un appel les motifs qui ont engagé le parti à accepter la loi contre les menées révolutionnaires.

### Un attentat en gare de Lausanne.

La gare de Lausanne fut dimanche le théâtre d'un horrible attentat. Un jeune homme d'une vingtaine d'années, sans chapeau, le teint mat et de haute taille qui, un coude appuyé sur la barrière qui clôt l'entrée du passage sous voie, côté du Buffet, l'autre main dans sa poche, attendait ou mieux semblait guetter l'arrivée de quelqu'un.

### A coups de revolver.

Quelques minutes s'étaient à peine écoulées depuis l'arrivée de cet étrange jeune homme que cinq détonations retentissaient si subitement et si rapprochées les unes des autres que les personnes se trouvant sur le quai III

à ce moment précis n'eurent que le temps de tourner la tête dans la direction du passage sous voie pour apercevoir un homme d'un certain âge déboucher sur le quai, gravir encore les quelques degrés qui le séparaient de la plate-forme, faire quatre pas, pirouetter et s'abattre de son long face à terre sur le sol.

Derrière la victime, un homme d'une quarantaine d'années accourait, qui se tappait la tête entre les mains et criait d'une voix affolée : « Il est fou ; mon frère est fou, il tue son beau-père ».

Le bruit des détonations avait éveillé l'attention des deux gendarmes qui sont toujours en faction aux environs de la gare ; en quelques minutes ils étaient sur les lieux, suivis déjà d'une foule considérable, et arrêtaient l'assassin.

Celui-ci, sa triste besogne accomplie, s'était retourné et avait jeté à ses pieds le revolver, tendant les deux mains à ceux qui venaient le menotter et, sans aucune résistance, résigné à tout, se laisser amener. Son frère était également arrêté sans difficulté et conduit au poste de gendarmerie de la gare. Pendant ce temps, la foule se faisait de plus en plus dense, les détonations ayant été perçues dans tout le quartier.

L'assassin est un nommé Pierre Maslof, 22 ans, sujet russe ; son frère, de beaucoup plus âgé, a nom Nicolas Maslof. Tous deux vivaient à Lausanne depuis un certain temps. L'auteur de l'attentat était porteur d'une somme évaluée à un millier de francs suisses ; quant à la victime, elle n'était plus en possession que de 4 fr. 50.

Réduits à des hypothèses, les versions fournies par les deux frères, immédiatement séparés, ne permettant pas d'établir les causes profondes du meurtre, on suppose qu'il s'agissait de brouilles de famille et d'une vengeance ; Pierre Maslof avait en effet déclaré, en parlant de la victime, qui est un nommé Knutti : « Il a tué ma mère cette nuit. » La mère, mourante depuis quelques jours, était en effet décédée dans la nuit.

Chose bizarre et inexplicable, Knutti était porteur d'un testament dans lequel il désignait Pierre Maslof comme son seul héritier légitime. Le revolver venait de Buchillon, près de Morges, où Knutti avait loué une villa.

**Genève.** — Grève de chômeurs. — Le président, le vice-président et un membre du Conseil d'Etat ont reçu une délégation des chômeurs venus pour protester contre l'arrêté du 11 juillet qui fixe le prix de l'heure de travail sur les chantiers de l'Etat à 1 fr. pour les célibataires et 1 fr. 10 et 1 fr. 20 pour les hommes mariés. Les célibataires insistant pour 1 fr. 10 et le Conseil d'Etat ayant maintenu sa décision, la grève a été proclamée. Sur 27 chantiers, treize chôment.

**Les victimes de l'automobile.** — Un tailleur russe, domicilié à Genève, a été pris en écharpe par une automobile et tué. Le même jour, M. Ernest Jotterand, commis postal à Genève, a été renversé par un camion automobile près de Châtelaine et a succombé peu après.

**Neuchâtel.** — Un accident de gymnastique. — Le Tribunal cantonal a condamné la commune de Colombier à payer 21,500 francs de dommages-intérêts à un père de famille dont le fils, âgé de 12 ans, s'était cassé un bras au cours d'un exercice scolaire de gymnastique.

Le tribunal a décidé que l'exercice qui avait provoqué l'accident était dangereux, que le maître de gymnas-

tique avait commis une faute en l'imposant à ses élèves.

La commune n'a pas recouru contre le jugement.

### Les accidents.

Une jeune fille de 32 ans, occupée à puiser du purin, à Hœchststock, près Sternenberg (Zurich), est tombée dans la fosse et s'est noyée.

— A Longeau, un garçonnet de sept ans est tombé du tonneau à purin sur lequel il était juché. La colonne vertébrale brisée, il a succombé peu après.

— On a repêché dans le « Wohlensee » le cadavre de M. Albert Delsberger, commis des postes, qui s'était noyé ces jours derniers en se baignant dans l'Aar.

— Jeudi soir, vers minuit, un certain Hægi, sculpteur, voulant se rendre en barque de Wollishofen à travers le lac, est tombé de sa barque et s'est noyé. Il était ivre.

— Le jeune Ernest Hirschi, âgé de 16 ans, voulant saisir un fusil qu'il ne croyait pas chargé, a fait partir le coup. La balle lui coupa la carotide. Il a succombé à une hémorragie.

## A L'ETRANGER

### FRANCE

### Deux enfants abandonnés.

A Paris, l'autre jour, dans le square Montholon, des personnes charitables ont recueilli deux bambins, un garçonnet de trois ans et une fillette de deux ans plus âgée, que, fort probablement, leurs parents avaient abandonnés.

M. et M<sup>me</sup> Hourion, qui ont pris chez eux les deux enfants, lesquels étaient là depuis le matin, pleurant sous la pluie battante, leur donnèrent tout de suite les soins nécessaires. Les pauvres petits étaient affamés, n'ayant, déclara l'aînée, rien mangé depuis la veille.

Quand ils furent restaurés, M. Hourion, hélant un taxi, les conduisit devant le commissaire du quartier.

On demanda à la fillette comment elle s'appelait :

— Marie Madeleine-Joseph.

— Et ton frère ?

— Gilbert-Joseph.

— D'où viens-tu ? Et quand es-tu arrivé ?

— De Lyon. Nous sommes arrivés hier, avec notre papa et notre maman.

— Où sont-ils ?

— Je ne sais pas. Ils nous ont amenés ici de grand matin. En nous quittant, ils m'ont dit qu'ils allaient chercher une poupée.

De témoignages recueillis par la suite, il appert que les abandonnés ont été vus vers six heures du matin, dimanche, dans le square et qu'un homme et une femme — le père et la mère, vraisemblablement — les ont quittés, peu après, en leur laissant un peu de pain.

Et tout l'après-midi, la petite Madeleine, en consolant son frère, avait attendu ses parents.

### ANGLETERRE

### L'exécution des assassins du maréchal Wilson.

Dunn et O'Sullivan, les meurtriers du maréchal Wilson, ont été exécutés jeudi matin, à 8 heures.

## CANTON DE FRIBOURG

**L'accident du Grand Paradis.** — La *Liberté* donne quelques nouveaux détails sur l'accident du Grand Paradis.

La première partie de l'ascension s'était faite par un très beau temps. Mais ensuite le brouillard enveloppa

aute en l'im-  
recouru con-  
s.

ans, occupée  
chstock, près  
tombée dans

garçonnet de  
neau à pu-  
ché. La col-  
il a succombé

de « Wohlen-  
Albert Dels-  
s, qui s'était  
n se baignant

nuit, un cer-  
alant se ren-  
hofen à tra-  
sa barque et

rschi, âgé de  
un fusil qu'il  
fait partir le  
la carotide. Il  
tragie.

GER

ndonnés.

ur, dans le  
personnes cha-  
ux bambins,  
s et une fil-  
ée, que, fort  
ents avaient

qui ont pris  
nts, lesquels  
tin, pleurant  
ur donnèrent  
cessaires. Les  
més, n'ayant,  
agé depuis la

urés, M. Hou-  
conduisit de-  
quartier.

tte comment

oseph.

quand es-tu

mmes arrivés  
notre maman.

ous ont ame-  
En nous quit-  
allaient cher-

meillis par la  
abandonnés  
res du matin,  
are et qu'un  
— le père et  
ement — les  
en leur lais-

la petite Ma-  
m frère, avait

RE

assassins  
Wilson.

les meurtriers  
t été exécutés

FRIBOURG

Grand Pa-  
é donne quel-  
sur l'accident

de l'ascension  
beau temps.  
ard enveloppa

la montagne, le vent se leva et souf-  
fla bientôt en tempête.

Une caravane d'alpinistes italiens  
se trouvait au Grand Paradis en même  
temps que les touristes fribourgeois.  
Au retour, la première cordée effectua  
la descente sans encombre.

En tête de la seconde cordée venait  
M. Hans Reber, suivi de M. Albéric  
de Weck, de M. Macheret, de M. Her-  
cule Hogg et de M. Paul Protzen.

La cordée s'engagea sur une corni-  
che de glace de l'arête. M. Reber passa ;  
tout à coup, il éprouva une secousse,  
se retourna et vit la corniche s'effon-  
drer derrière lui et M. Albéric de  
Weck et M. Macheret disparaître dans  
le vide. M. Reber, planta vigoureuse-  
ment son piolet, se raidit et soutint le  
choc sans broncher. M. Protzen, à  
l'arrière bout de la cordée, fit une  
manœuvre vigoureuse avec la corde,  
la rejetant du côté opposé à l'abîme.  
M. Hogg, qui allait s'enfoncer dans le  
vide à son tour fut projeté assis sur  
le rebord de la cassure et demeura là,  
les jambes ballantes dans le vide, où  
son piolet disparut. Sa chute aurait  
probablement entraîné le reste de la  
cordée.

M. Reber et M. Protzen appelèrent  
au secours. Ils eurent de la peine à  
se faire entendre, à cause de la tem-  
pête. Les touristes italiens, accourus,  
manifestèrent une émotion violente.

On alla quérir des cordes.  
Les travaux de sauvetage furent  
ardus. La corniche de glace formait  
un surplomb qui empêchait d'attein-  
dre MM. Weck et Macheret. Quand  
on essayait de les tirer en haut, leur  
tête venait heurter la calotte de glace  
surplombante.

M. Albéric de Weck garda un sang-  
froid magnifique ; il ne perdit pas  
même son piolet. M. Macheret, par  
contre, avait dû éprouver en tombant  
un choc cardiaque fatal ; un guide,  
qui se pencha sur l'abîme pour se  
rendre compte de la position des deux  
touristes suspendus dans le vide an-  
nonça : L'un est vivant, l'autre est  
mort.

Enfin, au bout d'une heure et de-  
mie d'efforts, on réussit à passer une  
corde à la jambe de M. Weck et on le  
hissa, la tête en bas, sur le bord de  
l'arête. Puis, on ramena M. Macheret,  
qui, hélas, n'était plus qu'un cadavre.

Le corps de M. Joseph Macheret est  
arrivé à Fribourg vendredi soir, à  
6 h. 1/2. On devine la scène déchirante  
qui s'est déroulée au moment où le  
cercueil est arrivé à la maison du dé-  
funt. Une délégation du Club alpin et  
les employés de la Cie Fribourg-Morat  
escortaient le corps. Une couronne de  
fleurs des Alpes était déposée sur le  
cercueil.

Les obsèques ont été célébrées sa-  
medi matin, à 8 h. 1/2, à l'église du  
Collège.

Une foule nombreuse y participait  
et témoignait à la famille affligée sa  
religieuse compassion. En tête du con-  
voi, la Société de chant de la ville, di-  
rigée par M. l'abbé Bovet, s'avançait  
en chantant des chœurs de circonstance.  
Après la famille du défunt ve-  
naient la section Moléson du Club al-  
pin, puis la Direction et le personnel de  
la Compagnie Fribourg-Morat et des dé-  
légations de diverses sociétés.

Pendant l'office funèbre, la Société  
de chant exécuta les chants liturgiques  
et y mêla des chœurs qui ajoutèrent  
à l'émotion de l'assistance.

M. Macheret était comptable et chef  
de bureau au F. M. A. Il était entré  
en 1902 au service de la Cie, après  
avoir été employé quelque temps à la  
Chancellerie. Il était originaire de  
Vuisternens-en-Ogoz.

Très jeune déjà, il s'intéressa aux

diverses sociétés de Fribourg. Il fut  
caissier de la musique la *Concordia*.  
Plus tard comme membre actif de la  
Société de chant de la ville, il montra  
une grande activité. Il fit partie du  
comité de la Société de consommation  
des C. F. F. et postes. Il y a deux ans,  
grâce à ses efforts personnels et à son  
esprit d'économie, il arrivait à faire  
construire au Gambach une modeste  
maison d'habitation, où il avait tant  
plaisir à passer ses loisirs en compa-  
gnie de son épouse et de sa petite fa-  
mille, qui compte 4 enfants, dont le  
plus âgé n'a que 11 ans.

M. Macheret avait un excellent ca-  
ractère ; il était toujours courtois en-  
vers ses collègues, ses subordonnés  
et ses nombreux amis. C'est un bon  
citoyen qui s'en va à la fleur de l'âge ;  
sa mort tragique suscite d'unanimes  
regrets.

**Un accident de voiture.** —  
Jeudi soir, près de Bellevue, le cheval  
d'une voiture portant une famille d'E-  
cuvillens s'est emporté. Le maître  
sauta à bas de la voiture pour maîtri-  
ser le cheval, mais en vain. Au pas-  
sage d'une automobile, le cheval fit un  
grand écart ; le domestique, une dame  
et une fillette furent jetés à terre. Il  
resta sur la voiture un garçon de 8  
ans, Albin Horner, qui, dans la course  
désordonnée qui suivit, tomba sous la  
voiture et fut traîné sur la route.

Le malheureux enfant fut relevé  
dans un triste état, le crâne scalpé et  
le visage défiguré. Il a succombé sans  
avoir repris connaissance.

**Archives égarées.** — Les  
archives de la Société cantonale des  
tireurs fribourgeois sont introuvables.  
Il importe de les retrouver en vue de  
la contribution à fournir au grand  
travail historique élaboré par la So-  
ciété suisse des Carabiniers à l'occa-  
sion de son centenaire. Il s'agit d'une  
part de la Société cantonale fondée à  
Bulle en 1831, et qui disparut vers  
1870, et d'autre part des débuts (1895)  
de la Société cantonale actuelle. Les  
personnes qui seraient détentrices de  
ces documents, même les plus insi-  
gnifiants, ou qui connaîtraient leur  
existence, sont priées d'en aviser au  
plus vite le Président cantonal des ti-  
reurs fribourgeois, à Fribourg.

GRUYÈRE

**Communiqué.** — « Pour com-  
pléter l'avis paru dans les journaux,  
la Société pour le développement de la  
Gruyère informe le public que le châ-  
teau de Gruyères peut être visité à par-  
tir du 1<sup>er</sup> août chaque jour de 13 à 17  
heures. Une finance d'entrée de fr.  
1.50 par personne est perçue en cou-  
verture des frais occasionnés par ces  
visites. Les sociétés et écoles qui en  
auront reçu l'autorisation ensuite de  
leur demande formulée par écrit au  
moins 7 jours à l'avance en indiquant  
leur but et leur effectif, bénéficieront  
du prix réduit respectif de fr. 1 par  
membre et fr. 0,50 par élève.

Les propriétaires se réservent en  
tout temps et sans autre avis préala-  
ble de suspendre partiellement ou to-  
talement les visites.

La Société pour le développement  
de la Gruyère saisit cette occasion  
pour engager le public à observer dur-  
ant ces visites les règles de la plus  
parfaite correction, car il ne faudrait  
pas que le sans gêne de certaines per-  
sonnes engageât les propriétaires à  
retirer cette faveur qui répond aux  
intérêts du pays. »

**Pour la protection des  
animaux.** — Une lectrice qui a  
bon cœur écrit à l'*Indépendant* :

Existe-t-il, à Fribourg, une société  
protectrice des animaux ?

Si oui ; où siège t-elle et que fait-  
elle, les jours de marchés surtout ?

Voici les constatations que j'ai fai-  
tes :

Samedi passé, une jeune femme  
vendait des poules en les suspendant  
par les jambes ; je lui fis remarquer  
bien poliment que ces bêtes souffrent  
d'être ainsi maltraitées ; elle me ré-  
pondit grossièrement. Pour la faire  
taire, je la menace de la police. Elle  
me répond qu'elle ne craint pas la po-  
lice.

J'ai vu un monsieur acheter quel-  
ques poules vivantes, les attacher par  
les pieds et les jeter dans un corri-  
dor jusqu'à ce qu'il ait terminé ses  
achats.

Ne pourrait-on pas aussi suppri-  
mer le marché des chiens ou avoir,  
comme dans d'autres villes suisses,  
une maison aménagée avec des cages,  
où l'on installe les chiens que l'on  
veut vendre de façon que les acheteurs  
puissent choisir ? Et puis que dire de  
l'attelage des chiens : Que de coups  
de pieds, que de tirées d'oreilles, etc.  
L'attelage des chiens devrait être in-  
terdit ; ce n'est pas chrétien, ce n'est  
pas humain ; car la plupart de leur  
conducteurs sont grossiers ; je vois,  
chaque samedi, un char attelé de deux  
chiens ; ils arrivent le matin lourde-  
ment chargés. On les laisse attelés ;  
entre 11 heures et midi, on les amène  
près de la Banque de l'Etat en plein  
soleil, sans nourriture ni boisson ; je  
leur porte quelque chose mais je ne  
peux pas les aborder, car malgré  
leur muselière, ils sautent sur l'as-  
siette, renversent tout, tellement ils  
ont faim et soif. Il y a des chevaux  
qui méritent aussi que l'on s'intéresse  
à leur triste sort.

Je demande, au nom de plusieurs,  
où est la société protectrice des ani-  
maux ? que fait elle ? Les gendarmes  
n'ont-ils aucune autorisation pour ré-  
primander ou amender les coupables ?  
Il est nécessaire que l'on agisse,  
car les bêtes sont nos bons serviteurs  
et il est juste de les ménager. Z.

**Réd.** — Nous ne pouvons qu'ap-  
plaudir aux observations de l'auteur  
des lignes précitées. Nous pourrions  
bien allonger la liste des faits dans le  
genre de ceux mentionnés ci-dessus  
en relatant un peu ce qui se passe  
chez nous.

Chaque jeudi, nous voyons achemi-  
ner vers la gare des veaux de boucherie  
auquels des gamins tordent la  
queue en leur administrant parfois  
forcés coups de pieds dans les jambes.  
Nous voyons encore quelques charre-  
tiers qui chargent beaucoup trop leurs  
chevaux ; il se trouve aussi un cer-  
tain campagnard qui laisse parfois  
stationner son cheval jusqu'à douze  
heures durant devant les auberges ;  
puisque nous plaçons la cause des  
chevaux, qu'on nous permette encore  
de citer le fait suivant qui s'est passé  
le samedi 22 juillet écoulé sur un pré  
situé un peu plus haut que le domaine  
de Montillon :

Revenant du Moléson, vers 4 h. du  
soir, nous entendions de multiples  
jurons accompagnés de violents coups

qui se succédaient précipitamment.

Nous aperçûmes bientôt un cheval  
noir attelé, qu'un ouvrier faneur bat-  
tait à grands coups de fourche, pour  
le simple motif que la pauvre bête,  
harcelée par les taons, n'était pas res-  
tée immobile. Nous fîmes une obser-  
vation à l'individu qui nous insulta.  
C'est en menaçant de le retrouver  
qu'il se tut. De tels actes méritent  
une sanction.

**Petite chronique.** — Août  
nous gratifie de magnifiques journées ;  
excellentes journées pour la campa-  
gne et les jardins, où regain, fruits et  
légumes mûrissent et se bonifient  
sous les bienfaisants rayons du soleil ;  
belles journées pour les touristes à  
qui la saison n'a jusqu'ici pas donné  
trop de satisfactions ; bonnes journées  
pour les alpinistes qui en cette sai-  
son effectuent habituellement les plus  
grandes ascensions.

En effet, nos sommets sont très  
fréquentés ; samedi soir et dimanche  
matin, tous les amateurs, sac au dos,  
se mettaient en route.

La journée d'hier fut superbe ; ce-  
pendant le baromètre était en baisse  
et vers cinq heures le ciel se couvrit  
de nuages moutonnés qui laissaient  
craindre l'orage. La pluie ne vint  
heureusement pas. Ce matin, le ciel  
reste nuageux, espérons que le soleil  
sera le plus fort et nous laissera con-  
templer le firmament dans toute sa  
sénilité.

Le « Trésor des Sentences » est  
abondant en pronostics pour le mois  
d'août. Faisant allusion aux travaux  
de la terre il dit avec vigueur :

« En août et en vendange  
Il n'y a ni fêtes ni dimanches »  
car « En moissons se passe l'août... »

« Qui dort en août  
Dort à son coût. »  
Proverbe qu'appuie l'almanach de  
Mathieu Laensberg :  
« En août quiconque dormira  
Sur midi s'en repentira. »

Enfin la suprême consolation :  
« Quand il pleut en août  
Il pleut miel et moult. »

Mais un avertissement sérieux :  
« Qui se marie en août  
Souvent n'amasse rien du tout. »  
Car le mois d'août est consacré aux  
grands travaux de la terre. Il faut sa-  
voir profiter du moment...

On nous annonce que le Corps de  
Musique de la Ville donnera concert  
au kiosque demain soir, mardi, à 8 1/2 h.

Les sociétés de chant et musique  
de La Tour-de-Trême ont offert, hier  
soir, un beau concert public.

Nombreux furent les Bullois qui,  
par cette tiède soirée, ont fait la pro-  
menade jusqu'à la petite cité indus-  
trielle, pour applaudir chanteurs et  
musiciens.

Profondément émues de la sympathie par laquelle ils ont voulu  
adoucir les heures douloureuses de leur nouvelle épreuve, Madame  
Jeanne GLASSON et sa fille Liliane, à Bulle, ainsi que les familles  
parentes et alliées, remercient le Cercle des Arts et Métiers, la So-  
ciété des Carabiniers de Bulle, la Société des Chasseurs de la Gruyère  
et de la Veveyse, les administrations et le personnel des imprime-  
ries J. Perroud et E. Rohrbasser, à Bulle, le personnel de l'impri-  
merie de *La Gruyère*, et toutes les nombreuses personnes pour  
les touchants témoignages qu'ils leur en ont donnés et tiennent à  
leur dire combien elles y ont été sensibles.

DU MERCREDI 16 au SAMEDI 26 Août

95

# Semaine Populaire

1.45

Occasions exceptionnelles dans tous les Rayons

DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS DÉTAILLÉ

GRANDS MAGASINS

# AU LOUVRE, BULLE

1.45

95

## Magasin Veuve E. BARRAS, Bulle transféré

dans la Grand'rue, en face de l'église, maison de M. MENOUD, officier d'état civil.

Vient de recevoir **BEAUX CHOIX** **CASAQUINS** et **JAQUETTES** laine.

## Achetez vos parapluies

auprès du fabricant, vous éviterez bien des surprises,

### Tobie BEG, Bulle.

Médaille de vermeil dans les expositions pour ses fabrications.

## VINS ROUGES ET BLANCS

à partir de 90 cent., pour les fenaisons. Fûts à disposition.

**Juan MORENO, Bulle,**  
à côté de l'Hôtel de l'Écu.

Une magnifique chevelure  
peut être obtenue grâce à l'emploi du **P 8206 O**  
„SANG DE BOULEAU“

Véritable extrait de bouleau des Alpes avec arnica.  
Pendant 6 mois, 2.000 attestations et commandes renouvelées. La chute des cheveux, l'appauvrissement du cuir chevelu, les pellicules, la calvitie sont combattus avec succès. — Grande botte, Fr. 3.50. Ordonne de Sang de Bouleau, pour cheveux trop secs, Fr. 3.— et 5.—. Expédition prompt. Centrale des Herbes au St-Gothard, FAÏDO.

## Semaine Gruyérienne 1922

Les Maisons de Commerce qui désirent faire paraître des réclames sur les billets de la Tombola de la „Semaine Gruyérienne 1922“, sont priées de s'adresser, avant le 18 courant, à M. Louis BAUDÈRE, secrétaire, BULLE.

## On demande jeune homme

de 18 à 30 ans, fort et robuste, pour soigner 6 vaches et travailler la campagne.  
Faire offre en indiquant le gage par année ou par mois. Bons soins.  
S'adresser à **John MIVILLE,** à Cartigny (Canton Genève).

## Domaines.

On cherche à en louer 30  
On en offre en vente 20.  
Cafés, villas, maisons de rapport, usines, pâturages boisés, etc.  
**Jean FRIOD, Bulle.**

## SOUMISSION

La Ville de Bulle met en soumission la fourniture de **30 traverses en chêne pour la voie industrielle du Tirage.** Dimensions 13 x 18 cm., longueur 2,40 m.

Prendre connaissance des conditions de livraisons et déposer les soumissions au bureau technique de la Ville, jusqu'au **lundi 21 crt.**, à 6 heures du soir.

Ville de Bulle.

## Belle chambre meublée à louer.

S'adresser **Maison Pinaton,** 2<sup>me</sup> étage.

## Pressoir à fruits

est à la disposition du public chez

**J. MORET, au Coude, BULLE**

## Fermier suisse en France demande un bon domestique

Bien rétribué.  
S'adresser à **GRANDJEAN Raymond,** à La Ferté, par St-Laurent, (Départ. Jura)

## On offre

tout de suite, **2 bonnes vaches laitières** à garder et **2 bons chevaux** à louer pour la campagne.  
S'adr. à **Paul Bucher,** Route de la Glâne, Fribourg.

## CHEVAUX de boucherie

ou abattus d'urgence, sont achetés par la **BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE** Louve, 7, Lausanne.  
Téléphone: boucherie 92.59. Appartement 92.60.

## Travaux d'impression

en tous genres.

Exécution prompte et soignée.

**Imprimerie GLASSON FRÈRES, BULLE**

## ENTREPRISE de PEINTURE

Place de la foire, BULLE Rue du Tir

## STAUB, fils

se charge de toutes peintures en bâtiments

Spécialité sur autos et voitures.

**MEUBLES** et **ENSEIGNES**

**- PRIX MODÉRÉS - SE RECOMMANDE -**



## Rideaux brodés

Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièces, vitrages, broderies pour linge, brise-bise etc.

Vente directement au consommateur. Échantillons par retour du courrier.  
**H. METTLER, HERISAU**  
Fabrique spéciale de rideaux brodés.

## ÉGARÉ chien basset

griffon, poil dur, noir et blanc.  
Donner renseignements à **M. MAYOR, Armurier, Montreux.** — Récompense.

## ON ACHÈTERAIT

d'occasion **une poussette**

S'adr. à **Publicitas, Bulle.**

## BONS MAÇONS sont demandés

de suite. S'adr. à **Publicitas, Bulle.**

## On désire placer JEUNE FILLE

15 ans, dans un magasin.  
S'adr. à **Publicitas, Bulle,** sous P 2171 B.

## PERDU une montre

sur la route du Monret-La Roche.  
La rapporter contre bonne récompense au **Chef de section, à Gumefens.**

## ON DEMANDE une jeune fille ou dame

bien au courant des articles **DRAPERIES & TISSUS** pour magasin de la place. Sérieuses références exigées, âge au moins 25 ans.

Faire offres par écrit, sous P 2219 B, à **Publicitas, Bulle.**

## PHARMACIE D'OFFICE ASSOMPTION

**Pharmacie RIME**